

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DE
SAINTE AGATHE DES MONTS

Procès-verbal des délibérations du conseil d'agglomération de Sainte-Agathe-des-Monts lors de la séance ordinaire tenue le 13 décembre 2022 à 19 heures, dans la salle de la place Lagny située au 2, rue Saint-Louis à Sainte-Agathe-des-Monts.

Présences :

Frédéric Broué Hugo Berthelet
Chantal Gauthier Nathalie Dion
Sylvain Marinier Brigitte Voss
Marc Tassé Maxime Arcand

Absences :

André Ibghy

Monsieur Maxime Arcand a siégé à titre de représentant substitut du maire, monsieur André Ibghy, tel qu'adopté par la résolution 2022-06-103 du conseil municipal de la municipalité d'Ivry-sur-le-Lac.

1. Ouverture de la séance

Le quorum étant constaté, le président procède à l'ouverture de la séance, en présence du directeur général et de la greffière adjointe; il est 19 h 02.

À moins d'indication contraire, le vote du maire ou du président de la séance n'est pas inclus dans le nombre des voix exprimées à l'égard de chacune des prises de décision.

2. Mot de bienvenue

AG2022-12-17

3. Adoption de l'ordre du jour

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil ont reçu un projet d'ordre du jour de la présente séance du conseil d'agglomération de Sainte-Agathe-des-Monts;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour;

Il est proposé

ET RÉSOLU que le conseil d'agglomération de Sainte-Agathe-des-Monts accepte l'ordre du jour tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

4. Période de questions d'ordre général (durée maximale de 15 minutes)

ADMINISTRATION

AG2022-12-18

5. Approbation et autorisation de signature - Addenda - Protocole d'entente - Centre de services scolaire des Laurentides

Initiales	
Maire	Greffier

CONSIDÉRANT le protocole d'entente intervenu le 22 juin 2022 entre la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts et le Centre de services scolaire des Laurentides;

CONSIDÉRANT les modifications apportées au *Règlement sur la tarification des services municipaux* de la Ville;

CONSIDÉRANT QUE le protocole doit être modifié afin de refléter les changements apportés au *Règlement sur la tarification des services municipaux*;

CONSIDÉRANT le projet d'addenda soumis;

Il est proposé

ET RÉSOLU

1. d'approuver le protocole à intervenir entre la Ville et le Centre de services scolaire des Laurentides afin de modifier l'article 8.12 dudit protocole pour refléter les changements apportés au *Règlement sur la tarification des services municipaux*;
2. d'autoriser le maire ou en son absence le maire suppléant et la greffière à signer pour et au nom de la Ville le protocole d'entente joint à la présente entente pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

TRÉSORERIE

AVIS DE MOTION ET ADOPTION DE RÈGLEMENTS

6. Dépôt - Projet de règlement décrétant une dépense de 10 990 000 \$ et un emprunt de 9 774 000 \$ pour la rénovation du centre sportif Damien-Hétu et avis de motion (2022-AGEM-059)

Le conseiller Maxime Arcand dépose le projet de règlement numéro 2022-AGEM-059 décrétant une dépense de 10 990 000 \$ et un emprunt de 9 774 000 \$ pour la rénovation du centre sportif Damien-Hétu et donne un avis de motion que ce règlement sera soumis au conseil pour adoption, avec ou sans changement, lors d'une séance distincte et tenue au plus tôt le deuxième jour suivant la présente séance.

7. Dépôt - Projet de règlement décrétant l'imposition des taux de taxation des taxes foncières sur le territoire de l'agglomération de Sainte-Agathe-des-Monts pour l'année 2023 et avis de motion (2023-AG-060)

La conseillère Brigitte Voss dépose le projet de règlement numéro 2023-AG-060 décrétant l'imposition des taux de taxation des taxes foncières sur le territoire de l'agglomération de Sainte-Agathe-des-Monts pour l'année 2023 et donne un avis de motion que ce règlement sera soumis au conseil pour adoption, avec ou sans changement, lors d'une séance distincte et tenue au plus tôt le deuxième jour suivant la présente séance.

RESSOURCES HUMAINES

TRAVAUX PUBLICS - HYGIÈNE

Initiales	
Maire	Greffier

SÉCURITÉ INCENDIE

AG2022-12-19 8. Adoption des prévisions budgétaires pour l'année 2023 – Régie incendie des Monts

CONSIDÉRANT QUE la Régie incendie des Monts a adopté ses prévisions budgétaires pour l'année 2023 lors de son assemblée spéciale du conseil d'administration du 17 novembre 2022;

CONSIDÉRANT QUE conformément à l'article 468.34 de la *Loi sur les cités et villes* et l'article 603 du *Code municipal du Québec*, le budget doit être adopté par au moins les deux tiers des municipalités dont le territoire est soumis à sa compétence;

CONSIDÉRANT QUE le territoire de l'agglomération de Sainte-Agathe-des-Monts est soumis à la compétence de la Régie incendie des Monts;

Il est proposé

ET RÉSOLU que le conseil d'agglomération de Sainte-Agathe-des-Monts adopte les prévisions budgétaires pour l'exercice financier de l'année 2023 de la Régie incendie des Monts, pour un montant total de 2 835 675,44 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

LOISIRS ET SPORTS - CULTURE ET COMMUNICATIONS

AFFAIRES NOUVELLES

PÉRIODE DE QUESTIONS SUR L'ORDRE DU JOUR (durée maximale de 15 minutes)

AG2022-12-20 9. Levée de la séance

Il est proposé

ET RÉSOLU de lever la séance. Il est 19 h 11.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

Le président de la séance,
Frédéric Broué

La greffière adjointe,
Anny Després

Initiales	
Maire	Greffier